



Paris, le 23 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Scrutin du 26 mai : les maires alertent sur les dysfonctionnements qui subsistent sur les listes électorales et demandent de lever les incertitudes pour l'avenir

A l'occasion de la réunion du Comité directeur de l'AMF du 23 mai, plusieurs présidents d'associations départementales de maires ont souhaité faire part de leurs inquiétudes sur l'élaboration des listes électorales, à partir du nouveau répertoire électoral unique géré par l'INSEE, et donc sur les difficultés qui pourraient survenir à l'occasion du scrutin pour les élections européennes du 26 mai.

Erreurs d'état civil, radiations non justifiées de certains électeurs, envoi tardif de la propagande électorale, insuffisance de bulletins mis à disposition des électeurs le jour de l'élection, sont autant de préoccupations pour les maires organisateurs des opérations de vote et de la bonne tenue de l'élection prochaine.

L'AMF souhaite donc appeler l'attention du ministre de l'Intérieur sur les dysfonctionnements qui subsistent malgré les efforts constants des mairies, des services de l'État locaux ou nationaux, en liaison avec l'AMF, pour tenter de les résoudre.

Elle considère que l'instruction aux maires du 21 mai 2019 leur demandant de faire preuve de « discernement » avant d'autoriser les électeurs, dont l'état civil serait légèrement modifié, à prendre part au vote, peut être source de conflits et de contentieux ultérieurs, dans lesquels la responsabilité des maires pourrait être engagée.

Les élus s'insurgent également contre les nouvelles modalités d'acheminement des PV électoraux le dimanche soir, définies tardivement et sans aucune concertation, qui contraignent les maires à se déplacer toujours plus loin, jusqu'à la ville sous-préfecture.

En conclusion, l'AMF demande qu'un bilan soit établi au plus vite après le scrutin du 26 mai afin d'apporter toutes les solutions pérennes nécessaires au bon déroulement des élections suivantes.